

COMMUNE DE VINAY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 13 FÉVRIER 2020 à 19 heures

Afférent au conseil municipal : 8

Ont pris part à la séance : 8

En exercice : 15

date de convocation : 03/02/2020

date d'affichage : 04/02/2020

L'an deux mille vingt, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 03 février 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric FILAINE, Maire de la commune de Vinay.

Membres présents : FILAINE Eric, OUY Isabelle, GAUTRON Rodolphe, LECOMTE Jérémy, NANNAN Jean-Marie, PINEL Carole, BELLIER Dominique, SODOYER Sylvie.

Membres absents excusés : PIOT Dominique.

Membres absents : LUNA Laurent, NARAT Cyrille, CLOSQUINET Gautier, CRÉMONT Marie-José, MARY Ulrich, DANJOU Dominique.

Monsieur Jérémy LECOMTE a été nommé secrétaire de séance.

Lesquels forment la majorité des membres et peuvent valablement délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019 a été approuvé par les membres du Conseil Municipal.

1. Autorisation de signature d'un protocole d'accord entre la Commune et la société SFR FIBRE SAS

Considérant que le SIVOM des Coteaux Sud d'Épernay aux droits duquel vient la Commune et la société TDF aux droits de laquelle vient la société SFR FIBRE SAS – dénommée précédemment NUMERICABLE – ont conclu le 11 septembre 1991 une convention relative à 'installation et à l'exploitation du réseau câblé.

Considérant que cette convention est arrivée à échéance,

Considérant qu'en raison de l'évolution législative opérée par les dispositions de la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 et du déploiement du FttH par le réseau d'initiative publique, la Commune a été amenée à s'interroger sur le devenir du réseau,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la conclusion d'un protocole d'accord entre la Commune et la société SFR FIBRE SAS ayant pour objet la fin de la convention relative à l'installation et l'exploitation du réseau câblé avec la remise à la Commune à titre gratuit des biens constitutifs du réseau ;
- Autorise le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, le projet de protocole tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Maire à prendre, au nom et pour le compte de la Commune toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Aménagement du cimetière : cavurnes

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet d'installation de cavurnes dans le cimetière, pour l'inhumation d'urnes cinéraires. Chaque cavurne pourra contenir jusqu'à 4 urnes.

Il propose de réserver la division 4 dans le nouveau cimetière pour la création des cavurnes.

Le devis de l'entreprise de pompes funèbres Schlischka s'élève à 3 500,00 € TTC pour le creusement et la mise en place de 10 cavurnes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'accepter la mise en place de 10 cavurnes dans la division 4 du nouveau cimetière,
- Donne pouvoir à M. le maire d'accepter le devis proposé par l'entreprise de pompes funèbres Schlischka,
- Fixe les tarifs d'une cavurne comme suit :

15 ans	400 €
30 ans	450 €
50 ans	500 €

3. Préparation du budget primitif 2020 : prévisions travaux et subventions aux associations

a) Programme d'investissements :

Le Maire expose à l'assemblée les prévisions de travaux à réaliser en 2020 :

- Entretien de la chaussée rue de Courcourt
- Réfection des trottoirs rue Roger Thomas
- Réfection route de Rigoblin
- Remplacement des fenêtres de l'étage de la mairie

b) Subventions aux associations :

La subvention allouée aux sapeur-pompiers de Vinay est fixée à 200,00 €.

Les subventions attribuées aux autres associations restent inchangées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ces prévisions.

4 Feu d'artifice

M. le Maire informe l'assemblée que la Préfecture exige dorénavant un agrément pour le tir de feux d'artifice de catégorie F4.

Les sapeurs-pompiers de Vinay, qui procédaient au tir du feu d'artifice du 14 juillet dans la commune, ne peuvent plus s'en charger car ils ne possèdent pas l'agrément nécessaire.

Il est proposé de faire appel à la société Euro Bengale pour la mise à disposition d'un artificier afin que le tir du feu d'artifice puisse avoir lieu le 14 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de faire appel à un artificier professionnel pour le tir du feu d'artifice de la commune, et charge M. le Maire de passer commande auprès de la société Euro Bengale.

Questions diverses :

- 1) La fête patronale aura lieu le week-end du 20 et 21 juin 2020.
Compte tenu que la fête patronale coïncide avec la fête de la musique, la fanfare l'Avenir Musique d'Épernay ne pourra pas assurer le concert de l'après-midi et propose la prestation pour le dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 9h00.
Le conseil municipal décide de faire le dépôt de gerbe sans musique et de supprimer la retraite aux flambeaux.
- 2) Le nouveau règlement du cimetière est en cours de rédaction et sera disponible prochainement sur le site internet : www.vinay51.fr

- 3) M. le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne propose les avancements de grade suivants au 1^{er} janvier 2020 :
- Mme Christine CUREL : adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
 - Mme Agnès PLUVINET : rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Le conseil municipal approuve ces avancements de grade et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne.
- 4) Le nouveau site internet de la commune est en construction. Il sera mis en ligne après le 15 février 2020. L'adresse est inchangée : www.vinay51.fr

La séance a été levée à 23 heures 30.

M. Eric FILAINE

Mme Isabelle OUY

M. Rodolphe GAUTRON

M. Jean-Marie NANNAN

M. Dominique DANJOU

M. Dominique PIOT

M. Laurent LUNA

Mme Sylvie SODOYER

Mme Cyrille NARAT

Mme Marie-José CREMONT

M. Gautier CLOSQUINET

Mme Carole PINEL

M. Dominique BELLIER

M. Ulrich MARY

M. Jérémy LECOMTE